

V

(Avis)

PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE
CONCURRENCE

COMMISSION EUROPÉENNE

Notification préalable d'une concentration**(Affaire COMP/M.7044 — Blackstone/Goldman Sachs/Rothsay)****(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

(2013/C 316/08)

1. Le 25 octobre 2013, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ⁽¹⁾, d'un projet de concentration par lequel Blackstone Group LP («Blackstone», États-Unis) et Goldman Sachs Group, Inc. («Goldman Sachs», États-Unis) acquièrent au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement CE sur les concentrations le contrôle en commun de l'entreprise Rothsay Holdco UK Limited («Rothsay», Royaume-Uni) par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

- Blackstone Group: fournisseur mondial de services de gestion alternative d'actifs et de services de conseil financier aux États-Unis, dans l'EEE et en Chine,
- Goldman Sachs Group: banque d'affaires, de placement et de gestion de portefeuilles de dimension mondiale, fournissant une vaste gamme de services dans le secteur de la banque, des valeurs mobilières et des investissements,
- Rothsay: fournisseur de services d'assurance, notamment de produits de diminution des risques comme les solutions dans le cadre de prises et de rachats de participation et les swaps de longévité au Royaume-Uni.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement CE sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopie (+32 22964301), par courrier électronique à l'adresse COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu ou par courrier, sous la référence COMP/M.7044 — Blackstone/Goldman Sachs/Rothsay, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffé des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

⁽¹⁾ JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement CE sur les concentrations»).